



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE
CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 25 00058 U6201

Demandeur :

Adresse du projet : 2 Avenue Raoul Briquet 62300 Lens

DRARI DRARI

Déposé en mairie le : 28/03/2025

Reçu au service le : 02/04/2025

Nature des travaux:

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié . **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Considérant ce projet situé dans le périmètre des abords du monument historique suscité ;

Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO ;

L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect de la prescription suivante :

- Les plaques seront de finition mat, uniformes, sans effet de surbrillance et avec des fixations dissimulées.

Fait à Arras

DP 062498 25 00058
Date d'export : 12/05/2025
Lens

Date de dépôt du dossier : 28/03/2025

Demandeur principal : DRARI

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX

- 03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

Adresse du projet : 2 Avenue Raoul Briquet

Page 1 sur 3

Libelle : avis_ABF_1_1.pdf

**Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Loic LEVIN**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

DP 062498 25 00058

Date d'export : 12/05/2025

Lens

Date de dépôt du dossier : 28/03/2025

Demandeur principal : DRARI Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX

Adresse du projet : 2 Avenue Raoul Briquet - 03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

Libelle : avis_ABF_1_1.pdf

ANNEXE :

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.

DP 062498 25 00058

Date d'export : 12/05/2025

Lens

Date de dépôt du dossier : 28/03/2025

Demandeur principal : DRARI Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX

Adresse du projet : 2 Avenue Raoul Briquet - 03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

Libelle : avis_ABF_1_1.pdf Page 3 sur 3